



Le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale réunit le Préfet, le Président du Conseil Général, des élus des collectivités, l'Inspecteur d'Académie, des représentants du personnel et des usagers de l'École (parents, associations et DDEN).

Déclaration de l'UNSA Education au CDEN du 1^{er} avril 2010

L'UNSA-Education et ses syndicats dénoncent la politique gouvernementale appuyée sur une logique purement comptable et de pseudo économies budgétaires visant à ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux. Elle se traduit dans l'éducation nationale par la suppression de 16 000 postes sur le territoire. Or, la cour des comptes a, elle-même, apporté de nombreuses réserves à cette mesure. Pour l'UNSA-Education, le gouvernement ferait bien de ne pas rajouter à la crise économique et sociale qui frappe notre pays une crise dans l'éducation. L'investissement massif dans le service public d'Education Nationale laïque et gratuit est pour nous une des solutions porteuses d'avenir pour notre société.

La réforme de la formation des enseignants ne peut nous satisfaire. Enseigner est un métier qui s'apprend. Les économies réalisées par l'envoi de stagiaires directement sur le terrain ne peuvent nous satisfaire surtout lorsqu'elles sont le faux prétexte à une revalorisation des enseignants en oubliant les $\frac{3}{4}$ de ceux-ci.

Pour ce qui concerne les compétences de ce CDEN, nous déplorons la baisse des effectifs des enfants de 2 à 3 ans en maternelle. Force est de constater que le taux de scolarisation de ceux-ci est en chute libre dans notre département : plus de 3% de baisse en 3 rentrées successives alors que la démographie de ce jeune public "potentiellement scolarisable" a considérablement augmenté.

Plus d'enfants scolarisables, moins d'enfants scolarisés. Certes, dans notre pays, la scolarisation n'est obligatoire qu'à partir de 6 ans et l'UNSA-Education réclame qu'elle le soit désormais dès 3 ans. Mais c'est maintenant une évidence : les familles hésitent à inscrire leurs enfants dans les classes des écoles maternelles, de moins en moins nombreuses et de plus en plus surchargées.

Notre maternelle, pourtant enviée par nos voisins européens, paie donc un lourd tribut et représente réellement une variable d'ajustement dans les opérations de carte scolaire. Nous voulons ici mettre en garde les élus contre ce succédané que pourrait être la création de jardins d'éveil. Pure produit « Canada Dry » de ce que le gouvernement est capable de fournir, ce jardin d'éveil aurait la couleur de l'école, le goût de l'école alors que ce n'est absolument pas de l'école. L'UNSA-Education luttera de toutes ses forces contre leur mise en place.

L'UNSA-éducation tient aussi à dénoncer les annonces faites par le ministre à propos des remplacements. Pour répondre à la demande légitime des élèves et de leurs familles, Luc Chatel vient de décréter « la mobilisation générale » sur le remplacement des professeurs absents, dans les délais les plus brefs.

Pour cela, il ressort des cartons la proposition qui consiste à faire appel à des enseignants

retraités. Il la complète en proposant que des étudiants en master assurent ces fonctions de remplaçant. Cette insistance à vouloir enrôler des retraités est-elle le signe que la réforme des retraites sera à ce point régressive ?

Remplacer, c'est enseigner. Cela nécessite une formation complète et une réelle capacité d'adaptation. Demander à des étudiants, du jour au lendemain, de prendre en charge une classe, sans maîtriser les contenus des programmes, sans appréhender la gestion d'un groupe d'élèves, sans même être au fait de leurs droits et devoirs, relève de l'irresponsabilité. Faire appel au pied levé à des contractuels n'est pas plus acceptable.

Comme il l'a fait pour la formation des enseignants, notre ministre, n'est absolument pas conscient des risques qu'il fait prendre autant à la société qu'à la communauté éducative.

Pour la rentrée prochaine, le Ministère a pris la décision de ne pas toucher aux RASED, certes, mais il les a déjà tellement fragilisés... Cela traduit une méconnaissance totale de leurs missions et, de fait, un mépris total envers les enfants qui en ont besoin et les collègues qui y exercent.

Cette carte scolaire voit donc de bien maigres moyens accordés à notre département. Nous vous demandons donc de les attribuer dans le respect de l'équité au regard des difficultés rencontrées dans les secteurs.

Enfin, le CDEN va devoir se prononcer sur les subventions à accorder aux collèges privés. Nous voulons rappeler ici que, bien qu'entré dans les habitudes depuis des dizaines d'années, l'octroi de cette subvention n'est, en aucun cas, une obligation. C'est la raison pour laquelle, nous demandons solennellement au Président du Conseil Général de ne plus la verser dorénavant.

L'UNSA-Education dénonce la part trop belle accordée aux établissements privés. Chaque année, l'Etat verse ainsi 7 milliards d'euros d'argent public à des marchands d'école où la compétition est érigée en vertu cardinale.

Plus que jamais menacée par des choix politiques qui favorisent le privé et encouragent le consumérisme éducatif, l'UNSA-éducation et de nombreuses autres organisations ont décidé, par le biais d'un appel national, de se mobiliser pour défendre l'école publique, laïque et gratuite et lui redonner la priorité car elle est seule créatrice de l'indispensable lien social pour faire face aux défis d'un monde en crise.

*Le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale joue principalement un rôle consultatif. Il est compétent pour tout ce qui se rapporte à la **carte scolaire départementale du premier degré** (écoles élémentaires, maternelles et primaires) et à la scolarisation des élèves dans les collèges. De plus, le conseil peut être consulté sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département, et émettre, de sa propre initiative, tout vœu à cet effet.*

Sur de nombreuses questions, sa saisine est obligatoire :

- répartition des charges des écoles entre les communes
- répartition des emplois d'enseignants entre les écoles
- règlement type des écoles maternelles et élémentaires
- structure pédagogique générale des collèges
- répartition des moyens pédagogiques entre les collèges
- indemnité de logement des instituteurs
- organisation des transports scolaires
- programme d'investissement pour les collèges.

Les Conseils de l'éducation nationale donnent également leur avis sur les nominations de délégués départementaux.